### **Phoenix Banks**

- ❖ Titre de creance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>(1)</sup> et à l'échéance, ci-après le « titre », le « titre de créance » ou « le produit ».
- ❖ Code ISIN: FR1459AB5299
- Ce titre risqué est une alternative à un investissement dynamique risqué de type actions.
- ❖ Durée d'investissement conseillée : 6 ans et 14 jours (hors cas de remboursement automatique anticipé)<sup>(2)</sup>. En cas de revente avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective, l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.
- Titre émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd<sup>(3)</sup>. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur et de The Goldman Sachs Group, Inc. (le « Garant »)<sup>(4)</sup>.
- Éligibilité: Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite (PERin), contrats ci-après dénommés les « Contrats ». Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite (PERin), l'établissement gestionnaire des Contrats s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'établissement gestionnaire.

Phoenix Banks est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.



PÉRIODE DE COMMERCIALISATION: DU 4 NOVEMBRE 2024 AU 28 FÉVRIER 2025<sup>(5)</sup>

### Communication à caractère publicitaire

- (1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le titre est revendu avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé effective. Les risques associés à ce titre sont détaillés dans cette brochure.
- (2) Le remboursement automatique anticipé ne pourra pas se faire, en tout état de cause, avant la fin de la deuxième année suivant la Date de Constatation Initiale du titre.
- (3) L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
- (4) Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A: notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 22 octobre 2024, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
- (5) Une fois le montant de l'enveloppe atteint (EUR €75.000.000), la commercialisation du titre Phoenix Banks peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 28 février 2025, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

## **Phoenix Banks**

## **POINTS CLÉS**

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice EURO STOXX Banks Price EUR (ticker Bloomberg : SX7E Index, ticker Reuters : .SX7E) ci-après l'« Indice », calculé dividendes non réinvestis, ce qui est moins favorable pour l'investisseur. Le remboursement du titre de créance Phoenix Banks est conditionné à l'évolution de l'Indice.

- Chaque année, du 16 mars 2026 au 14 mars 2031, le versement d'un coupon conditionnel de 7,25% si, à l'une des Dates de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>(1)</sup>, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial. L'investisseur pourra récupérer les coupons conditionnels de 7,25% éventuellement non versés précédemment.
- Chaque année, du 15 mars 2027 au 14 mars 2030, un remboursement automatique anticipé possible de l'intégralité du capital initial si, à l'une des Dates de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup>, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup>.
- ❖ Un remboursement de l'intégralité du capital à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> si, à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 40,00% par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup>. Un risque de perte en capital partielle ou totale au-delà.

Les Taux de Rendement Annuel Nets (TRAN) communiqués dans ce document sont calculés entre le 28 février 2025 et la Date de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup> concernée ou la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres Phoenix Banks, soit 1.000,00 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 28 février 2025 et/ou de vente du titre avant la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup> effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie ou retraite), les Taux de Rendement Annuel Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre profitent aux seuls investisseurs conservant le titre jusqu'à son échéance effective.

Les titres Phoenix Banks peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre Phoenix Banks et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce titre peut être proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite, l'entreprise d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes et indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'entreprise d'assurance.

### **AVANTAGES**

- ♦ De l'année 1 à l'année 6, si à l'une des Dates de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>(1)</sup>, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit un coupon conditionnel de 7,25%. L'investisseur pourra récupérer les coupons conditionnels de 7,25% éventuellement non versés précédemment.
- ♦ De la fin de l'année 2 à la fin de l'année 5, si à l'une des Dates de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup>, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> maximum de 6,11%).
- ♦ A l'échéance des 6 ans et 14 jours, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'Indice n'est pas en baisse plus de 40,00% par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> minimum de -1,00%).

## **INCONVÉNIENTS**

- Le titre présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente du titre avant la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup> effective, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du titre est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 ans et 15 jours à 6 ans et 14 jours à compter de la Date de Constatation Initiale<sup>(1)</sup>.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 7,25% par année (soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> maximum de 6,12%).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, une faillite ou une mise en résolution de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre).
- Le rendement du titre de créance Phoenix Banks à la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup> est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour des seuils de 60,00% et 80,00% par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup>.
- ♦ Dans un contexte de marché fortement baissier (baisse de l'Indice par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup> toujours supérieure à 20,00%), aucun coupon conditionnel ne sera versé.

<sup>(1)</sup> Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates et des barrières.

<sup>(2)</sup> Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRAN.

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

### Mécanisme de versement du coupon conditionnel

- (1) De l'année 1 à l'année 6, on observe le niveau de l'Indice à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels(1):
- (2) Si l'Indice n'est pas en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit à la Date de Versement des Coupons Conditionnels<sup>(1)</sup> correspondante :

Un coupon annuel conditionnel de 7,25%. L'investisseur pourra récupérer les coupons conditionnels de 7,25% éventuellement non versés précédemment.

(3) Si l'Indice est en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial(1):

L'investisseur ne reçoit aucun coupon annuel conditionnel

### Mécanisme de remboursement automatique anticipé

(4) De la fin de l'année 2 à la fin de l'année 5, si à l'une des Dates de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup>, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le titre s'arrête. L'investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup> correspondante :

L'intégralité du capital initial



Un coupon annuel conditionnel de 7,25%. L'investisseur pourra récupérer les coupons conditionnels de 7,25% éventuellement non versés précédemment.

Le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> maximum est de 6,11%

(5) Si l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le titre continue.

- (1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates et des barrières.
- (2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRAN.

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

### Mécanisme de remboursement à l'échéance

- ❖ A la Date de Constatation Finale<sup>(1)</sup>, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice.
- ❖ CAS FAVORABLE : si l'Indice n'est pas en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit alors à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> :

L'intégralité du capital initial



Un coupon annuel conditionnel de 7,25%. L'investisseur pourra récupérer les coupons conditionnels de 7,25% éventuellement non versés précédemment.

Le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors compris entre d'une part 5,10% et d'autre part 6,12% selon le nombre de coupons conditionnels versés au cours des années précédentes.

❖ CAS MÉDIAN : si l'Indice est en baisse de plus de 20,00% mais n'est pas en baisse de plus de 40,00% par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit alors à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> :

### L'intégralité du capital initial

Le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors compris entre d'une part -1,00% et d'autre part 5,10% selon le nombre de coupons conditionnels versés au cours des années précédentes.

❖ CAS DÉFAVORABLE : si l'Indice est en baisse de plus de 40,00% par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit alors à la Date d'Échéance<sup>(1)</sup> :

L'intégralité du capital initial diminué de la baisse de l'Indice (soit moins de 60,00% du capital initial). Il subit alors une perte en capital qui peut être partielle ou totale.

Le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors compris entre d'une part -100% et d'autre part -1,77% selon le nombre de coupons conditionnels versés au cours des années précédentes.

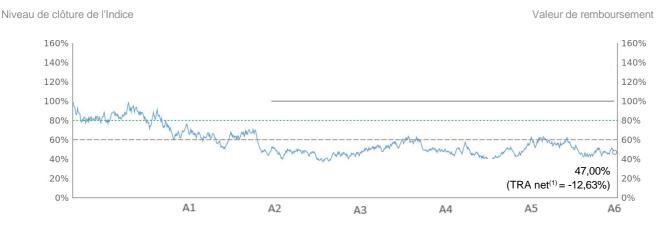
- (1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates et des barrières.
- (2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRAN.

### **ILLUSTRATIONS**

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

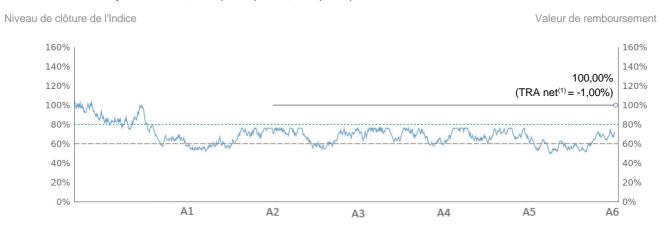
Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme

#### Baisse de l'Indice supérieure à 40,00% à la Date de Constatation Finale



Scénario médian : marché faiblement baissier à long terme

### Baisse de l'Indice comprise entre 40,00% (inclus) et 20,00% (exclu) à la Date de Constatation Finale



### Scénario favorable: marché fortement haussier à court terme

### Hausse de l'Indice de 20,00% à l'issue de l'année 2 (plafonnement des gains)



(1) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRAN.

### **ILLUSTRATIONS**

### Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme

#### Baisse de l'Indice supérieure à 60,00% à la Date de Constatation Finale

- ❖ De l'année 1 à l'année 6, à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>(1)</sup>, l'Indice est en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup>. Aucun coupon conditionnel n'est alors versé. L'investisseur ne récupère pas les coupons conditionnels de 7,25% éventuellement non versés précédemment.
- ❖ De la fin de l'année 2 à la fin de l'année 5, à chaque Date de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup>, l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup>. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le titre de créance continue.
- ♦ A l'échéance des 6 ans et 14 jours, l'Indice est en baisse de plus de 40,00% par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup> (soit une baisse de 53,00% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial diminué de la baisse de l'Indice, soit 47,00% du capital initial dans cet exemple. Il subit dans ce scénario une perte en capital partielle. Le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'Indice, soit -12,63%.

#### Scénario médian : marché faiblement baissier à long terme

### Baisse de l'Indice comprise entre 40,00% (inclus) et 20,00% (exclu) à la Date de Constatation Finale

- De l'année 1 à l'année 5, à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>(1)</sup>, l'Indice est en baisse de plus de 20,00% par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup>. Aucun coupon conditionnel n'est alors versé. L'investisseur ne récupère pas les coupons conditionnels de 7,25% éventuellement non versés précédemment.
- ♦ De la fin de l'année 2 à la fin de l'année 5, à chaque Date de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup>, l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup>. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et le titre de créance continue.
- ❖ A l'échéance des 6 ans et 14 jours, l'Indice est en baisse mais n'est pas en baisse de plus de 40,00% par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup> (soit une baisse de 28,00% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial, soit 100% du capital initial dans cet exemple. Le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors de -1,00%, contre un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de -6,24% pour un investissement direct dans l'Indice.

### Scénario favorable : marché fortement haussier à court terme

### Hausse de l'Indice de 20,00% à l'issue de l'année 2 (plafonnement des gains)

- ❖ A la fin de l'année 1, à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>(1)</sup>, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup>. L'investisseur reçoit, à la Date de Versement du Coupon Conditionnel<sup>(1)</sup>, un coupon conditionnel de 7,25% au titre de l'année.
- ❖ A la première Date de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé<sup>(1)</sup>, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup> (soit une hausse de 20,00% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé et le titre de créance s'arrête.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial, ainsi que le coupon de 7,25% au titre de l'année, soit 107,25% du capital initial dans cet exemple. Le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors de 6,02%, contre un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> de 8,25% pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Le rendement du titre de créance Phoenix Banks à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour des seuils de 60,00% et 80,00% par rapport à son Niveau Initial<sup>(1)</sup>.

- (1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.
- (2) Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement automatique anticipé) se fera à un prix dépendant des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir page 2 pour le calcul des TRAN.

## PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

### DESCRIPTION

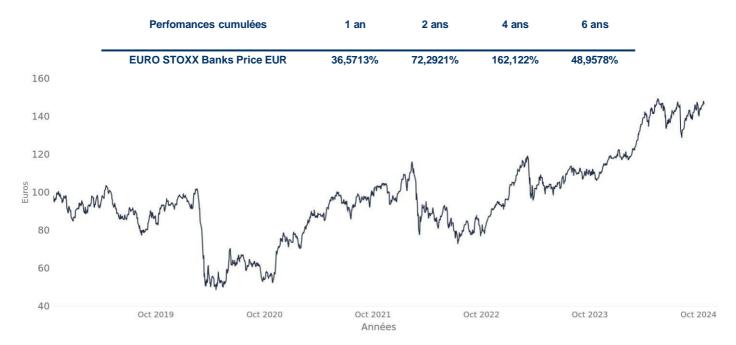
Le produit est exposé à la performance de l'indice EURO STOXX® Banks (dividendes non réinvestis). Celui-ci mesure la performance des banques (telles que définies par l'Industry Classification Benchmark : <a href="https://www.icbenchmark.com">www.icbenchmark.com</a>) de la zone Euro. Il est diversifié géographiquement sur l'Europe et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site <a href="https://www.stoxx.com">www.stoxx.com</a>). Cet indice est calculé sans les dividendes réinvestis (l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions qui le composent), ce qui est moins favorable pour l'investisseur.

Le remboursement du produit est conditionné à l'évolution de l'indice EURO STOXX® Banks (dividendes non réinvestis). Le porteur du produit ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice alors qu'ils peuvent représenter une part importante de l'éventuelle performance du panel d'actions le composant. Code Bloomberg : SX7E Index.

Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX7E/.

#### **ÉVOLUTION DE L'INDICE ENTRE LE 22 OCTOBRE 2018 ET LE 21 OCTOBRE 2024**

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.



Source: Bloomberg, au 22 octobre 2024

# CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Code ISIN	FR1459AB5299
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu
Garant	aucune notation des principales agences de notation.  The Goldman Sachs Group, Inc. (Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A).  Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 22 octobre 2024, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Montant de l'émission	EUR 75.000.000,00€
Valeur nominale	EUR 1.000,00€
Prix d'émission	100,00% de la Valeur nominale.
Eligibilité	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite.
Garantie du capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
Offre au public	Offre au public sans l'obligation de publier un Prospectus au titre du Règlement Prospectus (EU) 2017/1129 (tel que modifié) (placement privé uniquement) - France
Sous-jacent	EURO STOXX Banks Price EUR (ticker Bloomberg : SX7E Index, ticker Reuters : .SX7E). Les dividendes ne sont pas réinvestis, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.
Montant minimum de souscription	EUR 1.000,00€
Date d'Émission	4 novembre 2024
Date de Constatation Initiale	28 février 2025
Niveau Initial	Le niveau de clôture de l'Indice observé à la Date de Constatation Initiale.
Barrière de remboursement anticipé	100,00% (inclus) du niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation initiale.
Barrière de versement du Coupon Conditionnel	80,00% (inclus) du niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation initiale.
Seuil de perte en capital à échéance	60,00% (inclus) du niveau de clôture de l'Indice à la date de constatation initiale.
Dates de Constatation du Remboursement Automatique Anticipé	1 mars 2027, 28 février 2028, 28 février 2029 et 28 février 2030.
Dates de Constatation du Versement du Coupon Conditionnel	2 mars 2026, 1 mars 2027, 28 février 2028, 28 février 2029, 28 février 2030 et 28 février 2031.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	15 mars 2027, 13 mars 2028, 14 mars 2029, 14 mars 2030.
Dates de Versement du Coupon Conditionnel	16 mars 2026, 15 mars 2027, 13 mars 2028, 14 mars 2029, 14 mars 2030 et 14 mars 2031.
Date de Constatation Finale	28 février 2031
Date d'Échéance	14 mars 2031 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %. (cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les avertissements en page 11).
Commission de distribution	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, Goldman Sachs International ou une de ses sociétés affiliées paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de distribution. La commission de

Agent de calcul

Périodicité et publication de la valorisation

Double valorisation

Cotation

distribution est composée d'une commission initiale et d'une commission sur encours. La commission de distribution est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,50% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de distribution sera versée en un paiement unique initial après la Date d'Émission et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de Goldman Sachs International sur demande.

Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

Bloomberg, Reuters, SixTelekurs. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.

En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 28 février 2025, par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.

Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé).

### **AVERTISSEMENTS**

#### **FACTEURS DE RISQUE**

Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Une information complète sur le titre, notamment les facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital : le titre de créance présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance) et une garantie du capital à l'échéance. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre le titre totalement illiquide qui protection processible le vent de titre totalement avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre le titre totalement illiquide qui protection de la contraction de la

Risque de liquidité: certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre le titre totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché: le titre peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit: les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée): afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre, la documentation relative au titre prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre.

perte sur le titre.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant : conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) de la maturité de leurs titres de créance

#### DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le titre Phoenix Banks décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 12 janvier 2024), conforme au Règlement UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation Prospectus de Base a tait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché règlementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 4 novembre 2024 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (<a href="https://www.bourse.lu">www.bourse.lu</a>). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour les Conditions Définitives (<a href="https://www.goldmansachs-bourse.fr/media/fr/dokumente/Final Terms">www.goldmansachs-bourse.fr/media/fr/dokumente/Final Terms</a> FR1459AB5299.pdf). La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site <a href="https://www.gspriips.eu">www.gspriips.eu</a>. Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le <a href="https://www.gspriips.eu">prospectus de Base</a>. La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site <a href="https://www.gspriips.eu">www.gspriips.eu</a>. Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le <a href="https://www.gspriips.eu">prospectus de Base</a>. La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site <a href="https://www.gspriips.eu">www.gspriips.eu</a>. Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le <a href="https://www.gspriips.eu">www.gspriips.eu</a>. Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International

#### **AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES**

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE CAPITALISATION, DE RETRAITE ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

APPLICABLES: l'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat APPLICABLES: l'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite, l'entreprise d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Emetteur [et le Garanti], sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'entreprise d'assurance.

CARACTERE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT: le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire. INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNERATIONS PAYEES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de toute réglementaire.

réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Emetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1(4) du Règlement (UE) 2017/1129 et de l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces transfère potingers et glisse que dans les conditions prévues le Règlement (UE) 2017/1129 et l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier.